

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juillet 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 juillet 2020, s'est réuni le 16 juillet 2020, sous la présidence de M. Olivier ARAUJO, Maire de Charly.

Présents : M. Olivier ARAUJO, M. Marc DEGRANGE, Mme Virginie BERTHELET, M. Gaëtan ANDALORO, Mme Laetitia PETIT, M. Yann BOTREL, Mme Marie-Laure RUÉ, M. Roland PAGES, Mme Marie-Laure GAUDRY, M. Daniel DJIRIGUIAN, M. Michel FOURNIER, Mme Anne GAVOILLE, Mme Jocelyne BERA, M. Stéphane FRIZOT, Mme Emilie FRESSINET-LOPES, M. Fernando DA SILVA OLIVIERA, Mme Carole CHAVANET, M. Serge OLLAGNIER, Mme Corinne BARBASSO-BRUAS, Mme Marie-Pierre BOUVERET, Mme Marylène PICHAT, M. Mathieu VAN HAESBROECK

Absent ayant donné pouvoir : , Mme Marie-Claude GUERRIERI à M. Gaëtan ANDALORO, M. Thierry DUCHARNE à M. Olivier ARAUJO, M. Pierre LAIGLE à M. Stéphane FRIZOT, Mme Angélique MISSONNIER à Mme Virginie BERTHELET, M. Jean-François GUGLIELMO à M. Mathieu VAN HAESBROECK

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

Secrétaire de séance : M. Stéphane FRIZOT

Affichage du compte-rendu sommaire : 23/07/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITÉ, désigne Monsieur M. Stéphane FRIZOT en qualité de secrétaire de séance.

A 21 voix pour et 6 voix contre (M. Serge OLLAGNIER, Mme Corinne BARBASSO-BRUAS, Mme Marie-Pierre BOUVERET, Mme Marylène PICHAT, M. Mathieu VAN HAESBROECK, Jean François GUGLIELMO) **DÉLEGUE** à Monsieur le Maire une partie de ses attributions, conformément à l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales.

A 21 voix pour et 6 abstentions (M. Serge OLLAGNIER, Mme Corinne BARBASSO-BRUAS, Mme Marie-Pierre BOUVERET, Mme Marylène PICHAT, M. Mathieu VAN HAESBROECK, Jean François GUGLIELMO), **FIXE** le montant des indemnités des élus municipaux comme suit :

- Indemnité du maire : 44% de l'IBTFP
- Indemnité des 8 adjoints : 17,5% de l'IBTFP
- Indemnité des 5 conseillers municipaux titulaires d'une délégation : 8% de l'IBTFP

A L'UNANIMITÉ, approuve la création d'un emploi non permanent d'adjoint à la responsable du service des accueils périscolaires à temps non complet (31 heures hebdomadaires) pour accroissement temporaire d'activité jusqu'au 31/12/2020.

A 21 voix pour et 6 abstentions (M. Serge OLLAGNIER, Mme Corinne BARBASSO-BRUAS, Mme Marie-Pierre BOUVERET, Mme Marylène PICHAT, M. Mathieu VAN HAESBROECK, Jean François GUGLIELMO), **approuve** la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet pour accroissement temporaire d'activité jusqu'au 31/12/2020.

A L'UNANIMITÉ, approuve la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité affecté à l'entretien des locaux communaux et à la gestion des stocks des produits d'entretien sur la base d'un temps non complet de 14h30 hebdomadaires jusqu'au 31/12/2020.

A L'UNANIMITÉ, approuve la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour accroissement temporaire d'activité jusqu'au 31/12/2020.

A L'UNANIMITÉ, approuve les modalités de versement d'une prime exceptionnelle COVID 19 conformément aux dispositions du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020.

A 21 voix pour et 6 contre (M. Serge OLLAGNIER, Mme Corinne BARBASSO-BRUAS, Mme Marie-Pierre BOUVERET, Mme Marylène PICHAT, M. Mathieu VAN HAESBROECK, Jean François GUGLIELMO), **approuve** la création d'un poste de collaborateur de cabinet.

A L'UNANIMITÉ, approuve la création d'un poste permanent à temps non complet de 27 heures hebdomadaire d'adjoint administratif affecté à l'agence postale ainsi que les nouveaux horaires d'ouverture de l'agence postale.

A 21 voix pour et 6 abstentions (M. Serge OLLAGNIER, Mme Corinne BARBASSO-BRUAS, Mme Marie-Pierre BOUVERET, Mme Marylène PICHAT, M. Mathieu VAN HAESBROECK, Jean François GUGLIELMO), **approuve** la création d'un poste permanent à temps complet d'adjoint administratif au service urbanisme.

A L'UNANIMITE, approuve la mise à jour du tableau des effectifs annexé au budget primitif.

A L'UNANIMITE, approuve la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école Saint Charles au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 130 848,46€.

A L'UNANIMITE, approuve les tarifs des accueils périscolaires pour l'année scolaire 2020-2021.

A L'UNANIMITE, APPROUVE le compte de gestion 2019 établi par le comptable public

A L'UNANIMITE, APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019, dont le résultat de clôture est de 432 036,35€.

A L'UNANIMITE, AFFECTE ce résultat de 432 036,35€ au compte 1068 en recettes d'investissement « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget primitif 2020.

A 21 voix pour et 6 contre (M. Serge OLLAGNIER, Mme Corinne BARBASSO-BRUAS, Mme Marie-Pierre BOUVERET, Mme Marylène PICHAT, M. Mathieu VAN HAESBROECK, Jean François GUGLIELMO), **VOTE** le budget primitif 2020 qui s'équilibre à :

- 4 006 514 € pour la section de fonctionnement,
- 2 699 536,46 € pour la section d'investissement.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

**Le Maire
Olivier Araujo**